

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH ET  
LE TENNIS CLUB DE CAZAUX - SAISON SPORTIVE 2022-2023 -**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

La ville de LA TESTE DE BUCH a souhaité, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive, formaliser par une convention l'ensemble des interventions et relations qui existent entre la Ville et le Tennis Club de Cazaux. Cette convention définit les engagements réciproques de chacune des parties, ainsi que les modalités de contrôle de ces engagements, elle précise les relations administratives entre le Tennis Club de Cazaux et les services municipaux de manière à faciliter la communication au-delà de la mise à disposition d'équipements. Elle traduit l'intérêt que la commune porte au Tennis Club de Cazaux et témoigne de l'engagement de celle-ci à accompagner le développement de ses activités sportives.

La présente convention prendra effet à compter **du 1<sup>er</sup> Juillet 2022** et prendra fin le **30 Juin 2023**.

La convention de partenariat proposée au Tennis Club de Cazaux permet de valider les relations de partenariat avec la ville qui sont de plusieurs ordres :

**1/ Commentaires sur l'association Tennis Club Cazaux :**

Le Club compte au total **271 adhérents**, dont **115 jeunes** licenciés de moins de 18 ans. Le niveau de pratique interrégional en individuel et régional en équipe, valorise le club sur le critère "Niveau de pratique".

Concernant le dynamisme associatif, le Tennis Club de Cazaux participe à la vie communale en s'impliquant dans le sport scolaire, particulièrement au sein de l'École Lafon, ainsi que pour l'opération CAP 33 avec le Beach Tennis.

**2/ LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE :**

La ville s'engage à mettre à disposition, **à titre gracieux**, les installations sportives suivantes :

Sur Le site du Clavier :

- 2 nouveaux Courts de tennis en béton poreux, construits en 2022,
- 2 Courts de tennis en béton poreux avec une structure couverte neuve,
- 2 Courts de tennis en synthétique,
- 1 Mur d'entraînement,
- 1 Terrain de Padel,
- L'accès aux sanitaires de la Salle du Clavier,

De plus, la ville s'engage également à :

- Mettre à disposition des équipements, du matériel, pour les opérations de promotion selon les règles définies par la ville pour les associations Testerines.
- Aider par des moyens de promotion et communication le Tennis Club de Cazaux en application du règlement municipal de la vie associative.

### **3/ LES ENGAGEMENTS DU TENNIS CLUB DE CAZAUX :**

Il est à noter que le Président : M. MALLEVRE Cédric,

- Le Vice-Président : M. DUBROCA Patrick
- Le Trésorier : M. PALLARO Olivier

- Le Tennis Club de Cazaux s'engage à affecter la subvention aux financements des actions présentant un caractère d'intérêt général pour le développement de l'activité sportive et le bon fonctionnement de l'association.

- Le dossier de demande de subvention doit être adressé à la Ville avant l'année précédant, le vote du budget de la commune, accompagné de toutes les pièces administratives et comptables.

Concernant les équipements sportifs mis à disposition par la ville, le Tennis Club de Cazaux s'engage, plus particulièrement à :

- Assurer la responsabilité et la surveillance de ceux-ci,
- Souscrire obligatoirement une assurance appropriée concernant les risques nés de l'activité.

Cette présente convention n'est pas reconductible.

Elle pourra être renouvelée par une nouvelle convention d'une durée d'un an, l'objectif étant d'être en conformité avec la temporalité de la saison sportive.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

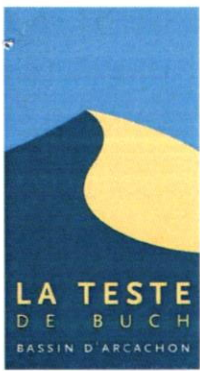
Cette convention pourra être résiliée à tout moment en cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention.

La délibération a donc pour objet de :

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec l'association « Tennis club de Cazaux »,
- AUTORISER Monsieur le Maire à SIGNER la convention de partenariat pour la saison sportive 2022/2023 jointe à la présente délibération.

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH ET  
LE TENNIS CLUB DE CAZAUX**

**Saison sportive 2022/2023**



**PREAMBULE :**

Considérant que le sport représente un vecteur important de la vie sociale, économique et culturelle de la Ville, qu'il porte en lui des valeurs éducatives pour les jeunes Testerins de par les qualités de rigueur, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que l'Association « Tennis Club de Cazaux », ancrée dans le tissu associatif testerin, participe à la promotion de la Ville de la Teste de Buch, à son animation et contribue à son développement territorial.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive, la Ville de La Teste de Buch a souhaité formaliser par la présente convention l'ensemble des interventions et relations existantes avec l'Association « Tennis Club de Cazaux ».

**ENTRE**

La Ville de La Teste de Buch, 1 Esplanade Edmond Doré 33260 LA TESTE DE BUCH, représentée par son Maire, dûment habilité, Monsieur Patrick DAVET, en exécution d'une délibération du Conseil municipal du **28 juin 2022**,

Ci-après nommée « la Ville »,

**d'une part,**

**Et**

L'Association Le Tennis Club de Cazaux ayant son siège social 68 Rue Raymond Sanchez à Cazaux représentée par son Président, dûment habilité, Monsieur Cédric MALLEVRE,

Ci-après nommée « l'Association »

**d'autre part,**